

Brexit : de nouvelles règles pour la mobilité des citoyens européens

Publié le 1 octobre 2021

A partir du 1er octobre 2021, la carte nationale d'identité ne suffit plus pour voyager vers le Royaume-Uni. Un passeport sera requis.

Par ailleurs, le Conseil a approuvé, le 28 septembre, la réserve d'ajustement au Brexit. Cette dernière prévoit 5Mds€ pour atténuer les conséquences économiques du Brexit pour les régions et les secteurs les plus touchés. La France touchera 672 millions d'euros.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)